

Coordonnées

Micro-crèche de La Loye

1, rue de la plaine
39380 La Loye

T. 03 84 69 48 23
microcreche@valdamour.com

www.valdamour.com/la-creche.htm

Directrice
Marjolaine Beuzeval



Le Val
d'Amour
Communauté
de communes

www.valdamour.com

Maquette: Guillaume André - Réalisation: CCVA - Crédit photo: Chloé Salbin

Le Val
d'Amour
Communauté
de communes

Micro-crèche

du Val d'Amour

Ouverte depuis septembre 2012, la Micro-crèche du Val d'Amour peut accueillir dix enfants simultanément.

La structure est ouverte **du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.**

À mi-chemin entre un accueil familial et un multi-accueil, elle est gérée par la communauté de communes. Les enfants sont accueillis dans **des locaux entièrement rénovés** adaptés à leurs besoins et à leur épanouissement. Pour leur bien-être, ils sont climatisés en été. La structure bénéficie également d'un espace extérieur.

Les enfants sont admis à partir de **10 semaines et jusqu'à l'âge de 3 ans.**

Les périodes de fermeture sont précisées en début d'année (4 à 5 semaines par an).

Quel type d'accueil choisir ?

Afin de s'adapter aux besoins de chaque famille, **trois modes d'accueil** sont possibles :

- **Ocasionnel** : quelques heures par semaine
- **Régulier** : contrat établi pour une durée définie
- **Urgence** : sans inscription au préalable

L'encadrement

L'équipe est composée de professionnel-le-s de la petite enfance

(éducatrice de jeunes enfants, aides auxiliaires titulaires du CAP petite enfance, assistante maternelle...). Cette équipe travaille chaque jour auprès des enfants pour :

- Subvenir à leurs besoins physiques et psychologiques
- Leur proposer divers supports d'éveil sensoriel, moteur et intellectuel.
- Créer un cadre sécurisant propice au développement de leur autonomie et à leur socialisation.

Intervenants

Afin d'enrichir certains projets d'animation et ouvrir l'enfant à d'autres supports pédagogiques, la micro-crèche sollicite des intervenants extérieurs :

- Animatrice des médiathèques pour des séances Bébés lecteurs
- Temps de jeux en collaboration avec le Relais Assistantes Maternelles
- Musicien, psychomotricien etc.

Comment préparer l'entrée de votre enfant ?

Un dossier d'admission est constitué avec la directrice de l'établissement. Pour l'accueil régulier, un contrat est établi entre la famille et la communauté de communes, fixant notamment les jours et heures de présence de l'enfant.

L'admission est définitive lorsque le dossier administratif et médical est complet.

Un médecin doit ainsi attester que l'état de santé de votre enfant est compatible avec la vie en collectivité.

Quelle tarification ?

Les tarifs sont calculés en fonction des ressources des parents et du nombre d'enfants à charge, conformément aux barèmes établis par la CAF.

Le tarif horaire est déterminé selon un calcul basé sur les revenus année N-2 du foyer. Il comprend le repas de midi, le goûter, les couches et les produits d'hygiène qui sont fournis par la structure.